

## ■ Conditions de vente et de livraison

### 1. Généralités:

Sur la base des „Conditions générales de livraison“ pour les produits et services de l'industrie électrique, nos ventes s'effectuent suivant les conditions suivantes, sauf si d'autres dispositions sont explicitement conclues par écrit. Nos conditions de livraison sont valables même dans les cas où les conditions d'achat du client excluent la validité des conditions de vente de ses fournisseurs et où une objection explicite de notre part n'a pas lieu. Les accords verbaux et accords spécifiques ne font foi que dans la mesure où ils sont confirmés par écrit de notre part.

### 2. Prix:

Les prix indiqués dans nos tarifs s'entendent bruts, à l'unité, départ usine, hors TVA et sont sans engagement. Le calcul des prix se base sur les prix valables à la date de commande, sauf s'il s'agit de cas exceptionnels où la commande est expressément confirmée à des prix fixes. La TVA est facturée séparément au taux applicable en vigueur.

### 3. Emballage:

Tous les produits sont livrés en emballage individuel. L'emballage est inclus dans le prix. Sa mise au rebus ainsi que les coûts possibles associés sont à la charge de l'acheteur.

### 4. Livraison:

Les prix s'entendent nets, départ usine. Pour les commandes de marchandises à enlèvement immédiat d'une valeur nette de 500 EUR et plus, départ usine Sondershausen, le transport et l'emballage sont gratuits pour une livraison sur l'entrepôt central de l'acheteur situé en Allemagne, sauf accord contraire stipulé dans notre confirmation de commande.

Nous nous réservons le droit de livrer ultérieurement, en départ usine, des quantités partielles de la commande qui s'avèreraient indisponibles au moment de la livraison pour des raisons liées à la production.

### 5. Délai de livraison:

Les délais de livraison indiqués dans la confirmation de commande sont le plus généralement tenus, mais ils ne sont pas contractuels. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles.

### 6. Transfert de risques:

Le risque est transféré à l'acheteur dès que l'expédition quitte notre usine. Le risque du transport est supporté par le destinataire. Pour les casses liées au transport, un remplacement n'est pas assuré si l'assurance contre la casse d'un montant de 1 % du montant net de la facture est rejetée.

### 7. Réserve de propriété:

Les marchandises livrées restent notre propriété tant que l'acheteur ne s'est pas acquitté de la totalité de ses obligations envers nous. L'acheteur peut disposer de la marchandise sous réserve de propriété dans le cours normal de ses affaires. Des nantissements, cessions à titre de garantie et similaires lui sont interdits et toute mise en gage ou autre entrave à la réserve de propriété par des tiers doit nous être signalée immédiatement. L'acheteur cède dès à présent au vendeur toutes les créances résultant de la revente de la marchandise encore sous réserve de propriété et autorise le vendeur à procéder au recouvrement. L'acheteur reste cependant autorisé à recouvrer la dette, malgré la cession ci-avant convenue, jusqu'à ce que nous en fassions la révocation par écrit. À notre demande, l'acheteur doit aviser le débiteur de la cession de la créance. Le vendeur est autorisé à déclarer cette cession.

La réserve de propriété s'étend également aux produits issus de la transformation, du mélange ou de la combinaison de nos produits, ceci à leur pleine valeur. Nous agissons ici en tant que fabricant, exempté par l'acheteur de toutes les obligations en résultant. Si des droits de tiers persistent lors de la transformation, du mélange ou de la combinaison de leurs propres produits avec les nôtres, alors nous acquérons la copropriété des produits résultants en proportion de la valeur facturée des produits transformés.

Nous sommes autorisés à pénétrer dans le dépôt de l'acheteur, que ce soit nous-mêmes ou par procuration, afin de constater les marchandises sous réserve de propriété. Nous nous engageons à lever la garantie existante à notre discrétion, si sa valeur dépasse les créances assurées de 20%.

### 8. Avis de défauts:

L'acheteur est tenu de vérifier au moment de la réception des marchandises si les livraisons sont bien complètes et exemptes de dégâts de transport.

Les réclamations sur marchandises livrées ne peuvent être prises en compte que dans les 8 jours suivant la réception des marchandises. Le bien-fondé de la réclamation doit être justifié par l'acheteur. Si nous reconnaissons le défaut, nous nous réservons le droit soit de reprendre les marchandises incriminées et d'annuler le contrat de vente, soit d'assurer un remplacement gratuit dans un délai raisonnable, soit d'éditer un avoir correspondant à la moins-value des marchandises.

### 9. La garantie pour défauts

ne peut être assurée que si ces défauts sont avérés et ont eu lieu à la suite de circonstances produites antérieurement au transfert de risque. La garantie est limitée à une période maximale de 12 mois après le transfert de risque. Les défauts constatés doivent être signalés immédiatement par écrit. Les retours ne sont autorisés qu'après accord préalable. Pour les matériaux mis à disposition, aucune garantie n'est accordée.

### 10. Les actions en indemnisation

à l'initiative de l'acheteur sont exclues, quel que soit le motif juridique, y compris la violation des obligations découlant de la responsabilité contractuelle ou délictuelle. Ceci ne s'applique pas si la responsabilité est impérative, par exemple, en vertu de la loi sur la responsabilité produits, en cas de faute intentionnelle, de négligence grave, d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé d'autrui, ou en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles. Les dommages et intérêts pour la violation d'obligations contractuelles essentielles sont cependant limités au dommage prévisible lié au contrat, s'il n'y a pas de faute intentionnelle ou de négligence grave ou en responsabilité pour atteinte à la vie, le corps ou la santé d'autrui. Une modification de la charge de la preuve au détriment du client n'est pas liée aux dispositions ci-avant.

### 11. Reprises:

L'annulation partielle ou totale d'une commande par l'acheteur n'est autorisée qu'avec notre accord préalable. En cas d'annulation plus tardive, nous sommes autorisés à facturer 30% de la valeur de la marchandise pour couvrir une partie de nos coûts. Les marchandises déjà livrées peuvent, au mieux, être reprises si elles sont dans un état vendable, et dans leur emballage d'origine. Les fabrications spéciales, les commandes spécifiques à un client, les éclairages, les commutateurs électroniques ne sont pas restituables. Nous signifions notre approbation à la reprise en éditant un bon de retour que nous vous prions de joindre à la marchandise retournée. Un avoir pour la marchandise courante et intacte avec son emballage d'origine est édité à hauteur de 70 % max. du prix facturé. Tous frais de retraitement, port, emballage sont en outre à la charge de l'acheteur. Les risques des retours sont supportés essentiellement par le client qui renvoie la marchandise. Aucun avoir n'est édité en cas de marchandise renvoyée sans formulaire d'approbation écrit. Les marchandises peuvent être mises au rebus à la charge de l'expéditeur.

### 12. Les poids, dimensions, données et dessins techniques

sont édités avec soin (sauf erreur), mais non obligantes au moment de la livraison dans la mesure où nos produits évoluent constamment dans un esprit constructif, créatif et technique et dans l'intérêt du progrès technique.

### 13. Conditions de paiement:

Le paiement des factures doit être effectué sous 30 jours à compter de la date de facturation, net et sans aucune déduction. En cas de paiement sous 10 jours à compter de la date de facturation, ainsi que pour les paiements à la commande, nous accordons un escompte de 2% sur la valeur nette de la marchandise. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de facturer des intérêts de retard, à hauteur de 5% au-dessus du taux de base applicable selon le § 1 de la loi d'extension du taux d'escompte (Diskont-Überleitungs-Gesetz). Pour les commandes inférieures à 250 EUR, un forfait supplémentaire de 10 EUR sera facturé pour le traitement de la commande. En cas de retard de paiement, la totalité de nos créances sont immédiatement exigibles.

### 14. Traitement des déchets:

L'entreprise-cliente est tenue d'assurer l'élimination des produits fournis en vertu des dispositions de la „Loi sur les équipements électriques et électroniques - ElektroG“. En cas de revente, l'acheteur transfère cette obligation à sa contrepartie. Pour les clients de l'UE en dehors de l'Allemagne : veuillez SVP noter la mise en pratique de la directive DEEE au niveau de la législation nationale.

### 15. Le lieu d'exécution et de juridiction compétente

pour la livraison, le paiement et pour tous les autres éléments de passif, la juridiction compétente est exclusivement Sondershausen.

16. En complément, les conditions générales de livraison pour les produits et services de l'industrie électrique sont applicables. Nous pouvons vous en faire parvenir une copie sur simple demande.